



Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Lipneron et du Jaunay

BUREAU

Vendredi 4 octobre 2024 à 9h30
à la salle polyvalente de BEAUFOU

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à BEAUFOU, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 27 septembre 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Secrétaire de séance : M. Lucien PRINCE.

ETAIENT PRESENTS :

Membres à voix délibérative :

- M. Hervé BESSONNET, Président
- M. Guy AIRIAU, 3^{ème} Vice-président
- M. Jean TESSIER, 4^{ème} Vice-président
- M. Lucien PRINCE, 5^{ème} Vice-président
- M. Claude GUIBERT, Membre du Bureau
- M. Fabrice GUILLET, Membre du Bureau

Membres à voix consultative :

- M. Hervé BREMAUD, Président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez

Agents du Syndicat Mixte :

- Mme Anne PAPIN, Animatrice du SAGE
- Mme Laëtitia HACKER, Chargée de mission
- M. Ludovic PRIOU, Technicien rivière et marais principal

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS :

Membres à voix délibérative :

- M. Jean-Michel ROUILLE, 1^{er} Vice-président
- Mme Isabelle DURANTEAU, 2^{ème} Vice-présidente
- M. Philippe POUCKET, Membre du Bureau
- M. Bernard METAIREAU, Membre du Bureau

Membres à voix consultative :

- M. Loïc CHIRON, Président de l'Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand
- M. Christophe GUYON, Président de l'Association syndicale du barrage des Vallées
- M. Pierre de MAISONNEUVE, Président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Jean-Guy GAZEAU, Président de l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Jean-Claude GUYON, Président de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches
- M. Michel MORILLEAU, Vice-président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Jean-Claude MERCERON, Président d'honneur du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- Mme Maggy GRILA, Conseil Départemental de la Vendée - Service de l'Eau
- M. Vincent GUILGAULT, Responsable du Service de Gestion Comptable de CHALLANS

ORDRE DU JOUR

Délégations du Bureau

1. Demande de subvention pour l'animation du PAEC Eau – Année 2025
2. Marché n° 202301AUTOMATX « Restauration et automatisation d'ouvrages hydrauliques », Lot n° 01 « Electricité et automatisation » - Avenant n° 03

Questions diverses

PREAMBULE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUREAU DU 12 JUILLET 2024

Monsieur le Président demande au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal du Bureau du 12 juillet 2024.

Le Bureau approuve à l'unanimité le procès-verbal du Bureau du 12 juillet 2024.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Président indique au Bureau qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Bureau désigne M. Lucien PRINCE pour assurer la fonction de secrétaire de séance lors du Bureau du 4 octobre 2024.

DELEGATIONS DU BUREAU

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU PAEC EAU – ANNEE 2025

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) s'est porté opérateur des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dans le cadre de la programmation 2023-2027 pour l'animation de deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) : Eau et Biodiversité.

Monsieur le Président précise au Bureau qu'afin de définir et de suivre ces PAEC, un comité de pilotage a été mis en place et que le syndicat mixte intervient sous la forme d'une opération collaborative pour laquelle il assure la fonction de structure chef de file.

Il rappelle que les PAEC territorialisés constituent les cadres de mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ces mesures permettent d'accompagner financièrement et techniquement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Les MAEC surfaciques sont gérées par les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en tant qu'autorités de gestion.

Au titre de la campagne 2023, deux PAEC avaient été déposés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : l'un au titre de l'enjeu Eau et l'autre au titre de la Biodiversité.

Au titre de la campagne 2025, il est proposé de renouveler le PAEC Eau « Bassin versant de la Vie et du Jaunay » sur le même périmètre qu'en 2024 et de reconduire l'opération collaborative pour son animation avec comme structure chef de file, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et comme partenaires, la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, la CAVAC, le CERFRANCE-Vendée et le CIVAM-GRAPEA.

Le budget prévisionnel pour l'animation du PAEC Eau est estimé à 50 053,61 € HT, représentant 81,5 jours d'animation.

Une demande de subvention d'un montant de 20 377,38 € est sollicitée auprès de la DRAAF Pays de la Loire afin de financer cette animation, correspondant à un taux de subvention de 50 % avec un coût plafond journalier de 550 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de se porter opérateur du PAEC 2025 Eau dans le cadre d'une opération collaborative pour laquelle il assurera la fonction de structure chef de file ;
- approuve le projet d'animation du PAEC Eau pour la campagne 2025 établi à hauteur de 50 053,61 € HT et son plan de financement ;
- décide, en tant que structure chef de file, de solliciter la DRAAF, à hauteur de 20 377,38 € pour l'animation du PAEC Vie Jaunay - Eau ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions collaboratives avec les partenaires ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

MARCHE N° 202301AUTOMATX « RESTAURATION ET AUTOMATISATION D'OUVRAGES HYDRAULIQUES », LOT N° 01 « ELECTRICITE ET AUTOMATISATION » - AVENANT N° 03

Monsieur le Président rappelle que lors du Bureau du 16 mai 2023, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – LOIRE OCEAN a été retenue pour la réalisation du lot n° 01 « Électricité et automatisation » du marché n° 202301AUTOMATX « Restauration et automatisation d'ouvrages hydrauliques », pour un montant de 270 164,50 € HT. Il rappelle également que 2 avenants ont été entérinés afin de modifier le délai global d'exécution des travaux de 5 à 10 mois, soit 5 mois supplémentaires, et de fixer le montant du marché à hauteur de 275 232,40 € HT.

La passation du présent avenant a pour objet d'intégrer des travaux complémentaires de remplacement des automates de l'écluse du Jaunay et de la sonde de la Culasse et de prolonger de 2 mois le délai global d'exécution pour la réalisation de ces travaux.

Afin de prendre en compte ces modifications, Monsieur le Président propose d'établir un avenant au marché intégrant les éléments exposés ci-dessus et portant le montant total du marché à 293 995,60 € HT, soit une augmentation de 18 763,20 € HT, et de passer à 12 mois la durée d'exécution du marché.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant n° 03 au marché n° 202301AUTOMATX « Restauration et automatisation d'ouvrages hydrauliques », Lot n° 01 « Électricité et automatisation ».

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.

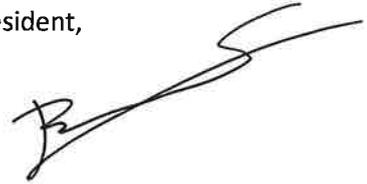
A NOTRE-DAME-DE-RIEZ, le vendredi 8 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,



Lucien PRINCE

Le Président,



Hervé BESSONNET

